

Note sur l'origine de la frontière linguistique

J. Dhondt

Citer ce document / Cite this document :

Dhondt J. Note sur l'origine de la frontière linguistique. In: L'antiquité classique, Tome 21, fasc. 1, 1952. pp. 107-122;

doi : <https://doi.org/10.3406/antiq.1952.3208>

https://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_1952_num_21_1_3208

Fichier pdf généré le 06/04/2018

CHRONIQUES — KRONIEKEN

NOTE SUR L'ORIGINE DE LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE

par J. DHONDT

professeur à l'Université de Gand

Depuis voilà plus d'un demi-siècle, les érudits sont en désaccord profond sur les modalités de l'établissement des Francs entre Loire et Rhin ⁽¹⁾. Après tant de recherches et tant de travaux en sens divers, l'accord serait-il sur le point de se faire? Je suis tenté de le croire après avoir pris connaissance de diverses publications récentes, et particulièrement d'un article de Fr. Petri ⁽²⁾ lequel constitue, à certains égards, une réplique à une autre étude que j'ai publiée ici-même ⁽³⁾.

C'est cette impression qui m'engage à reprendre la question. Il reste encore — cela ressort aussi de ces travaux, — des malentendus à écarter, des précisions à fournir une fois pour toutes. Car, cela est trop évident, malgré toutes les apparences, les discussions ont souvent été, en réalité, des monologues ou, ce qui n'est pas moins désastreux, des dialogues entre spécialistes d'une même discipline ignorant sereinement les résultats acquis dans d'autres secteurs de la recherche.

Dans l'espoir d'éviter cet écueil, je tenterai ici de partir de ce qui

(1) Examen des diverses thèses en présence dans J. DHONDT, *Essai sur l'origine de la frontière linguistique* dans *L'Antiquité classique*, XVI, 1948 pp. 261-286.

(2) FR. PETRI, *Zum Stand der Diskussion über die fränkische Landnahme und die Entstehung der germanisch-romanischen Sprachgrenze* dans *Rheinische Vierteljahrsblätter*, XV-XVI, 1950-51, pp. 39-86).

(3) Voir note 1.

(4) Il n'est pas nécessaire de dire que strictement parlant, ce n'est pas le cours du Rhin qui, à toutes les époques et depuis sa source jusqu'à son embouchure, a servi de limite, mais pour éviter d'interminables périphrases, je désignerai le Rhin comme limite entre Empire et Germanie. Cela est suffisamment précis pour l'emploi de cette notion dans le cours de cet article,

est établi et, à chaque stade, d'indiquer l'évolution récente des opinions. Je crois sincèrement que, de cet examen, ressortira un agrément beaucoup plus général qu'on n'inclinerait d'abord à la croire.

Au point de départ, que voyons-nous? Les Romains ont conquis tout le pays situé au Sud et à l'Ouest du Rhin, ils ont occupé ce pays durant des siècles et la civilisation dite gallo-romaine s'y est partout introduite ⁽¹⁾.

Or, la Loi Salique, qui date d'environ 500, nous apprend que les Francs Saliens sont, à cette époque, établis entre la Forêt Charbonnière ⁽²⁾ et la Loire. Il est tout à fait vraisemblable qu'à l'Est de la Forêt Charbonnière, un autre rameau franc, les francs « Ripuaires », se soit aussi établi.

Tout cela n'est pas contesté, et il en ressort donc que le peuple franc s'est établi dans une vaste région précédemment Gallo-Romaine.

Rappelons, simplement pour mémoire, qu'on a longtemps cru que les Saliens et les Francs plus généralement, s'étaient arrêtés au Nord de l'actuelle frontière linguistique. Plus personne ne le croit aujourd'hui. Il est acquis que le peuple Franc s'est établi sur tout le territoire limité au sud par la Loire.

Où les divergences ont été profondes, ce fut sur l'interprétation de ce fait. De multiples publications, allant de l'étude érudite au manuel scolaire, font état d'un « peuplement massif », par les Francs, de cette région (le pays entre Rhin et Loire). Et c'est sur ce postulat (« massif ») qu'on a élaboré des théories complexes dans les domaines historique, archéologique et linguistique.

Erreur peu excusable et qui témoigne, hélas, trop clairement du caractère verbal et du manque de sens du concret de trop de travaux dans ces divers domaines.

La première question qu'il y avait lieu de se poser, en effet, était celle du rapport numérique entre les nouveaux venus et ceux qui étaient établis dans cette région avant la venue des Francs.

(1) Je n'ignore pas, bien entendu, que les Germains qui se sont établis en deçà du Rhin en qualité de *laeti*, représentent un élément germanique au sein de la *Romanitas*. Mais cette exception confirme la règle. Tout récemment, J. WERNER (*Zur Entstehung des Reihengräberzivilisation*, dans *Archaeologica geographica*, I, 1950, pp. 23-32), s'est efforcé de faire attribuer à l'élément lète un rôle beaucoup plus important qu'on n'admettait jusqu'à présent. Dans une étude qui paraîtra sans doute à peu près simultanément avec le présent travail, j'espère montrer (en collaboration avec S. De Laet et J. Nenquin) que la thèse de Werner est dénuée de toute base solide.

(2) La « Forêt Charbonnière » n'existant plus, ne constitue plus pour le lecteur un repère géographique transparent. Disons donc qu'elle était située sur la rive orientale de l'Escaut. Chaque fois que le lecteur lira donc dans notre texte « Forêt Charbonnière », qu'il veuille bien traduire « Escaut ». Pour tous ces éléments préliminaires, on trouvera les références dans notre travail mentionné dans la première note de la présente étude.

Or, quels sont les faits? On ne possède pas, bien entendu, de recensements, ni du nombre des Francs, ni de celui des Gallo-Romains. Nous ne sommes pourtant pas tout à fait démunis d'éléments d'appréciation. Des calculs reposant sur des bases solides ont été faits par MM. Lot et van Werveke pour établir la densité de la population au début du 9^e siècle ⁽¹⁾. Il en résulte qu'à cette époque, la densité de la population était de 34 habitants au kilomètre carré. Il importe de noter ici que, par un hasard favorable, la plupart des données qui ont servi de bases à ces calculs se rapportent précisément au pays situé entre Loire et Rhin. Une telle densité correspondrait à une population d'environ 20.000.000 d'habitants pour la France entière.

Si nous admettons que le pays compris entre Loire et Rhin correspond à un tiers de ce territoire, on aboutit à une population de 6 à 7 millions.

Bien entendu, il s'agit ici d'une extrapolation sur la base d'éléments relativement peu nombreux, il faut donc admettre un large coefficient d'erreur ⁽²⁾ et, pour demeurer dans les certitudes, nous n'admettons que le tiers du chiffre, soit deux millions d'habitants. Signalons, à titre de vérification, que, sur la base du nombre de guerriers attribués par César aux tribus établies sur le territoire de l'actuelle Belgique, on aboutit à un total de 134.000. En multipliant ce chiffre par trois, nous obtenons un minimum correspondant à la population totale ; cela donne une population de 400.000 habitants pour la seule actuelle Belgique.

Bref, deux millions d'habitants pour le pays entre Loire et Rhin semble constituer un ordre de grandeur raisonnable.

Et quel a pu être le nombre des Francs? Leur lente progression, le fait que les Saliens ont pu, durant trois générations, vivre dans l'espace exigü et infertile de la Toxandrie et la Betuwe ⁽³⁾, suggère bien qu'il s'agit là, non d'une des grandes et puissantes nations germaniques, mais d'une peuplade d'importance secondaire.

Or, il est établi que même les plus importantes parmi les nations germaniques, étaient peu nombreuses. Les Vandales unis aux Alains

(1) F. LOT, *Conjectures démographiques sur la France au 9^e siècle*, dans *Le Moyen-Age*, 1921, pp. 1-27, 109-137. Les calculs de Lot se sont vu brillamment confirmés par ceux de VAN WERVEKE, *De Bevolkingsdichtheid in de 9^e eeuw, Posing tot schatting* (XXX^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique à Bruxelles (Bruxelles 1936), pp. 107-116, résumé français, pp. 115-116).

(2) D'autant plus que cette région comprend le pays entre-frontière-linguistique-et-Rhin, dont la densité de peuplement, comme on le verra, a dû être beaucoup plus faible.

(3) Cf. CH. VERLINDEN, *De Franken en Aetius*, dans *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, I, 1946, et DHONDT, DE LAET, HOMBERT, *Quelques considérations sur la fin de la domination romaine et les débuts de la colonisation franque en Belgique*, dans *L'Antiquité Classique*, XVII, 1948, pp. 133-156) particulièrement pp. 151-156.

ne comptaient que 80.000 têtes ; le plus considérable de tous les peuples germaniques, les Goths, ne purent aligner que 10.000 combattants à Andrinople. En 493, le peuple Ostrogoth tout entier arrive à s'enfermer dans la petite ville de Pavie ⁽¹⁾. C'est donc en dizaine de milliers qu'il convient de dénombrer ces peuplades germaniques. Si ce nonobstant nous attribuons tant aux Saliens qu'aux Ripuaires 30 000 têtes (c'est à dire autant qu'aux Goths à Andrinople qui devaient compter, sur la base du coefficient appliqué ci-dessus aux « Belges » de César, en combattants et non-combattants, 30.000 âmes), cela nous amène à évaluer le nombre total des Francs à 60.000.

Dans cette hypothèse, où le nombre des Francs est presque certainement surévalué, nous aboutissons à constater que 60.000 Francs se seraient trouvés en Francia parmi 2.000.000 de Gallo-Romains soit dans le rapport de 1 à 30.

Il doit donc être désormais bien clair, quand on parlera encore d'un « établissement massif » de Francs, entre Rhin et Loire, qu'il s'agit d'une imperceptible minorité.

Cette constatation fondamentale, on ne l'a pas faite. La raison en est que l'école de Bonn croyait pouvoir établir directement la présence d'un nombre considérable de Francs entre frontière linguistique et Loire. Pour ce faire, elle tirait argument de la présence, dans cette région, d'un nombre considérable de tombes « franques », — autant de témoignages donc de la présence réelle d'un Franc dans cette région. Par ailleurs, elle entendait prouver la présence dans cette région d'un nombre important d'établissement francs — et ce à l'aide de la toponymie.

J'ai résumé dans ma précédente étude ⁽²⁾ les arguments qui militent contre cette démonstration. Il est d'autant plus inutile de les reprendre, que Petri lui-même renonce à la soutenir dans sa récente étude.

Voici en effet ce qu'il en dit.

On sait que la substance de l'argument archéologique était la suivante : on constate l'existence, entre Rhin et Loire, de cimetières d'un type particulier, les « *Reihegräber* ». Dans la pensée première de Petri, tous ces *Reihegräber* étaient des cimetières francs et, comme ils sont assez nombreux, il en déduisait un établissement « massif » de Francs jusqu'à la Loire.

Depuis, toutefois, Zeiss a démontré que la majorité de ces tombes ne sont pas, ou pas nécessairement, des sépultures franques, mais bien, très probablement, des sépultures gallo-romaines. Cet émi-

(1) Pour tout cela, il suffit de renvoyer au manuel classique de F. LOT, CHR. PFISTER et F. L. GANSHOF, *Histoire du moyen-âge I. Les destinées de l'Empire en Occident de 395 à 888*, 2^e ed. Paris 1940, pp. 12-13, où on trouvera les références nécessaires.

(2) Cf. la référence à la n. 1 du présent travail. Voir particulièrement les pages 275-277.

nent archéologue tenait pourtant pour franques celles d'entre les tombes qui comportent des armes. Cela réduisait déjà le nombre de tombes « franques » à d'infimes proportions, mais la recherche ultérieure n'a même pas confirmé cette position de repli. Tout cela, qui ruine une des bases fondamentales de son argumentation, Petri le reconnaît très franchement ⁽¹⁾. Pourtant il ne se résigne pas à tout abandonner et « nach wiederholter Durchsprache dieses Problem » — mais sans plus se référer à une autorité archéologique précise, — il « croit » « *das die reich mit Waffengräbern ausgestatteten nordgallischen Reihengräberfelder, wenn schon nicht in konkreten einzelfälle, so doch in ganzen, mit hinreichender Sicherheit auf das Vorliegen einer beträchtlichen germanischen Volkssiedlung hinweisen* ».

Que l'on ne s'y trompe pas : c'est un abandon complet de l'argument original. Primitivement, Petri croyait prouver la présence physique d'un Franc par la présence d'une sépulture. Ce qu'il dit maintenant, c'est que « *Die ihrer Entstehung nach spezifisch germanische Sitte der Bestattung in Waffen, konnte in Nordgallien... ohne Zweifel nur dort Eingang finden, wo eine bedeutende germanische Schicht dafür das Beispiel gab* » ⁽²⁾. Qu'est-ce à dire, sinon que pour Petri lui-même, les sépultures avec armes n'impliquent plus la présence des Francs, mais uniquement leur *influence*. Comme personne ne conteste qu'il ait vécu des Francs au sud de la frontière linguistique, ni que leur position de vainqueurs et de classe dirigeante leur a permis d'exercer une influence très réelle sur les mœurs, l'argument de Petri n'est pas relevant dans l'examen de l'*intensité* du peuplement franc. Ce qui importe, c'est qu'il renonce à prouver la présence des Francs en grand nombre au moyen de l'argument archéologique. Dont acte.

Or, de son propre aveu, l'argument toponymique est encore bien moins consistant que l'argument archéologique. « *Lässt sich schon von der Verbreitung der Reihengräberfunde im Westfrankenreich nur mit einiger Vorsicht* (après ce qu'on vient de voir, cette formule constitue un « understatement ») *auf die Richtung und Stärke der ursprünglichen fränkischen Landnahme im Gebiet zurückschliessen, so gilt das in noch ungleich höheren Grade von dem Befund der Namenforschung* » ⁽³⁾, et cela n'est pas douteux, puisque la thèse de Bonn a été annihilée par la recherche ultérieure sur deux points essentiels : on sait que la démonstration toponymique de cette école reposait sur deux éléments : comme les toponymes certainement germaniques font défaut dans la plus grande partie de la région entre Loire et frontière linguistique, on avait postulé qu'un grand nombre de toponymes romans dans leur forme actuelle, seraient des toponymes originellement germaniques, « traduits » en roman après l'éviction des Germains de la région. Il s'agit principalement des

(1) *Ibid*, p. 50.

(2) *Ibid*.

(3) *Op. cit.*, p. 52.

toponymes en-court, en-villers, en-ville, précédé d'un nom propre germanique (Avricourt). Or, d'une part, plus personne ne croit plus aujourd'hui que cette formation toponymique soit le produit d'une traduction d'un nom de lieu germanique en roman, et d'autre part, les recherches de Draye ont révélé que, dans nos régions n'apparaissent « in der Ortsnamen nur verhältnismäßig spärliche Spuren von Ausgleich » (1). Bref, sur les points essentiels, l'argument toponymique s'effondre. Le seul point qui subsiste, c'est qu'à *proximité de la frontière linguistique*, les toponymes germaniques sont nombreux en terre aujourd'hui romane (2). Mais c'est là un fait tout à fait différent, et nous en parlerons plus loin. Ce qu'il importe uniquement de retenir pour le moment, c'est qu'après les sépultures germaniques, les établissements germaniques entre Loire et frontière linguistique s'évanouissent à la vue.

Et la conclusion de tout cela ? C'est que toutes les preuves de la présence, au sud de la frontière linguistique jusqu'à la Loire, d'une nombreuse population germanique sont absolument controuvées. Et Petri en tire lui-même les conclusions. Il se défend d'avoir jamais voulu affirmer qu'entre frontière linguistique et Loire, il a existé, non pas seulement une majorité germanique, mais même une forte minorité (3).

Et voilà donc une conclusion importante dans l'évolution du problème telle qu'elle se posait depuis vingt ans : *plus personne ne soutient qu'il y a eu établissement franc massif dans la zone comprise entre frontière linguistique et Loire.*

On ne peut s'empêcher de déplorer tout le temps et le travail qui ont été perdus à la poursuite d'une chimère : la preuve d'un « établissement massif » germanique en terre romane. L'erreur fondamentale fut de croire que l'influence en matière de civilisation est le fait du nombre. Il faut chercher l'origine de cette conception dans un des errements classiques de l'archéologie jusqu'à nos jours ; la confusion entre déplacement ethnique et déplacement de civilisation. On est presque gêné de le répéter ; les faits de civilisation sont fluides, infiniment plus fluides, hors toute proportion, que les populations. La plus grande partie de la Belgique actuelle a appris, en l'espace de deux générations, à jouer au football, à assister aux matches de football et à « pronostiquer ». Le jeu est anglais, il a gardé sa terminologie anglaise et des millions de Belges participent à cet ensemble d'activités. Quel déplacement ethnique a été nécessaire pour en

(1) Pour tout cela, PETRI, *op. cit.*, pp. 52-58.

(2) *Ibid.*, pp. 58-9. M. Gijsseling, que j'ai consulté au sujet de l'étendue de la zone avec toponymes germaniques au sud-ouest de la frontière linguistique, veut bien me dire qu'on les rencontre « jusqu'à la Canche d'une part, aussi dans le Hainaut, dans l'Ouest du département du Nord et, en petit nombre, jusqu'au nord-ouest du département de l'Aisne. Qu'il veuille bien recevoir mes remerciements pour cette précision.

(3) PETRI, *op. cit.*, p. 64-65.

arriver là ? Quelques dizaines d'Anglais tout au plus. En un demi siècle, ils ont profondément influencé des millions de Belges.

Mais cela, qui est tellement évident, on l'oublie obstinément quand on cherche à reconstituer le passé. Au fait que les institutions mérovingiennes et les mœurs de l'époque sont profondément influencées par celles des Francs, on n'a pas conçu d'autre explication que la présence d'un pourcentage élevé de Francs parmi les Gallo-Romains.

Mais enfin on paraît être revenu de l'erreur. Il semble bien que tout le monde s'accorde sur ces points : le peuple franc s'est établi à travers toute la région du Rhin à la Loire. Il ne constituait, numériquement, qu'une infime minorité. Mais les Francs constituèrent une large partie de la classe dominante, et par là ils influencèrent profondément les habitudes de vie de toute la population et ce dans tous les secteurs. Pourtant ces vainqueurs, au fond, ont été vaincus. Les Francs ont imposé une part importante de leur habitudes de vie aux Gallo-Romains, mais ils ont reçu beaucoup plus qu'ils n'ont donné, car enfin, s'il est bien un fait incontestable, c'est que la *Francia*, pays des Francs, soit devenu la France ⁽¹⁾.

* * *

Voilà pour l'aspect négatif, la détermination de ce qui ne fut pas. Attachons-nous maintenant à un aspect plus positif.

Nous savons tous, par la réalité contemporaine même, que le pays compris entre Loire et Rhin, qui fut gallo-romain dans sa totalité avant les déplacements de population germaniques, se trouve aujourd'hui présenter un aspect linguistique autre. Les parlers romans issus du langage des Gallo-Romains ne sont plus en usage dans le nord et dans l'est de cette région où ce sont des parlers germaniques qui les ont remplacés.

Quand on compare donc la situation à la veille des grands déplacements de population des 4^e et 5^e siècles, avec celle d'aujourd'hui, on est amené à constater que la limite entre zone germanique et zone gallo-romaine ou romane s'est déplacée au détriment du roman : coïncidant d'abord sensiblement avec le Rhin, elle court aujourd'hui parallèlement à ce fleuve, mais beaucoup plus au Sud dans le Nord, et à l'Ouest dans l'Est.

A quelle époque, dans quelle conditions s'effectua cette poussée de l'élément germanique ? Le bon sens et l'unanimité des savants mettent le fait en rapport avec le fait historique bien connu du déplacement de populations germaniques depuis l'Outre-Rhin jusque loin en terre gallo-romaine, au cours du 5^e siècle. Sur ce point,

(1) La formule est, si je ne me trompe, de F. Lot, dont on lira par ailleurs avec les plus grand profit les pages consacrées à *L'apport germanique dans le peuplement de la Gaule au V^e et VI^e siècles*, dans *Naissance de la France*, Paris, 1948, pp. 149-163.

aucun doute n'est permis ⁽¹⁾, mais le problème devient plus délicat, lorsqu'on s'interroge sur les modalités de l'évolution de ces groupes de Francs établis parmi les Gallo-Romains.

Et d'abord, écartons un malentendu : dans son dernier article, Petri répudie très expressément, nous l'avons déjà dit, les vues, qui se sont répandues surtout à la suite de la publication de son gros travail de 1937, et selon lesquelles il aurait existé après l'établissement des Francs en Gaule, une majorité ou du moins une importante minorité d'éléments germaniques entre frontière linguistique et Loire. Il est très important de souligner que celui dont les travaux, à tort ou à raison, ont été interprétés en ce sens, repousse absolument la thèse d'un établissement et d'une survivance « massive » des Francs loin au sud de la frontière linguistique. Cela est d'autant plus important qu'au même instant un philologue réputé, et qui réclame la paternité de cette thèse, mais qui emprunte une bonne partie de son argumentation aux travaux antérieurs de Petri, proclame encore que durant des siècles après l'établissement des Francs, le pays situé entre Loire et frontière linguistique fut une zone mixte germano-romane ⁽²⁾.

Qu'il soit donc bien entendu que l'école de Bonn, qui a lancé cette thèse, y renonce expressément par la plume de Petri : *le caractère essentiellement roman ininterrompu du pays situé entre la Loire et la « zone frontière linguistique »* (l'explication de ce terme viendra dans un instant) *n'est plus mis en doute.*

Mais que l'on ne retombe pas dans l'erreur inverse. Il est absolument sûr (Loi Salique) que les Francs se sont établis dans l'ensemble de cette région et jusqu'à la Loire. Qu'est-il alors advenu d'eux ? Laissons parler Petri « ... Die Sprachgrenze (ist) als den Rand des

(1) Il y a une vieille querelle pendante au sujet de la « nationalité » des tribus belges établies dans nos régions au temps de César. Les uns veulent n'y voir que des Celtes, les autres que des Germains. Cela n'importe pas ici parce que, quoi qu'ils aient été, ils ont certainement été romanisés. Plus proche de la question étudiée ici est le problème de l'établissement de Germains dans le Nord-Est de la Gaule, donc près du Rhin, après la soumission et, dans certains cas, la quasi-extinction de certaines tribus « belges ». Excellent status quaestionis par S. DE LAET, *De Kempen in de Romeinse en in de vroegmerovingische Tijd*, dans *Brabants Heem*, II, 1950. Par ailleurs, il est certain que dès le milieu du 4^e siècle, une partie au moins des Saliens étaient établis dans l'Empire, à ses confins. Et puis il y a encore les *Laeti*. Mais tout cela est numériquement peu important, sauf peut-être dans ce qui constitue aujourd'hui le Limbourg belge et hollandais (cf. DE LAET, *op. cit.*).

(2) VON WARTBURG, *Umfang und Bedeutung der Germanischen Siedlung in Nordgallien* (Berlin 1950, *Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Vorträge und Schriften*, Heft 36). Cet auteur ne paraît avoir pris connaissance de rien de ce qui a paru sur la question depuis quelques d'années. Il cite à l'appui de sa thèse des arguments empruntés à Petri mais auxquels ce dernier a lui-même renoncé.

Aufsaugungsgebietes der in Wallonien und Nordfrankreich ansässig gewordenen Franken zu bezeichnen ». Les Francs ont donc bien, selon Petri lui-même, été « absorbés » par les Gallo-Romains ⁽¹⁾.

Mais précisément, cette assimilation des Francs par les Gallo-Romains ne s'est pas produite sur tout le territoire situé au Sud et à l'Ouest du Rhin. Autrement dit, il est une région où les Francs ont résisté victorieusement à l'assimilation et où, au contraire, ce sont eux qui ont assimilé les populations précédemment établies. Pourquoi cette différence ? Voilà bien le problème.

Considérons le d'abord sous l'angle théorique. Il s'agit de deux masses d'hommes porteurs d'une civilisation différente ⁽²⁾ et établis primitivement sur deux territoires différents : outre Rhin d'une part ⁽³⁾, en deça du Rhin de l'autre. L'un de ces groupes se déplace et vient s'établir sur le territoire de l'autre. Que va-t-il advenir de ces nouveaux-venus ?

Trois cas peuvent se produire : ou bien, ils seront totalement assimilés (ethniquement et culturellement), ou bien, c'est eux qui assimileront totalement les autochtones, ou bien enfin, l'évolution sera différente selon les régions.

En tout cas, l'évolution sera fonction de deux facteurs : le rapport numérique entre les deux groupes d'une part, de l'autre, la distance entre l'établissement en terre allogène et le pays que l'on a quitté et qui conserve par ailleurs la civilisation originelle des émigrants ⁽⁴⁾.

Tout cela n'est pas contestable. Voyons maintenant quels sont les aspects concrets dans le cas qui nous occupe. Le Rhin séparait la Germanie du monde Gallo-romain. Les Francs, se sont établis dans une région qui part du Rhin pour aboutir à la Loire. Globalement, le nombre des Francs était infime comparé à celui des Gallo-Romains.

Cela étant, il est clair que, sur la plus grande partie du territoire considéré, les Francs seront assimilés rapidement par les Gallo-Romains. C'est seulement dans la zone immédiatement voisine de la Germanie qu'ils ont quelque chance de maintenir leurs habitudes

(1) *Op. cit.*, p. 65. Notons que dans ce même passage, Petri répudie expressément l'expression « Rückromanisierung » dont il se servait autrefois pour désigner le processus par lequel les populations établis jusqu'à la Loire auraient été progressivement, du sud au nord, « reromanisés ».

(2) Et encore, était-elle tellement différente ? J'avoue que je commence à en douter et que des indices assez clairs me paraissent suggérer que les Germains établis à proximité du Rhin avaient déjà, à la veille des invasions, subi dans une large mesure l'influence de la civilisation romaine.

(3) J'ai déjà dit (cf. p. 107 n. 4) que cette délimitation n'est pas parfaitement rigoureuse.

(4) Elle sera aussi fonction de la position sociale des nouveaux venus dans la société avec laquelle ils vivront en symbiose, mais ce facteur jouant également dans tout l'espace d'établissement, n'a pu que renforcer les autres facteurs sans déterminer par lui-même la différenciation.

de vie propres, en les imposant aux autochtones. On sait que la réalité correspond bien à ce que cette vue théorique suggère : en bordure du Rhin, une zone de profondeur variable est demeurée germanique de langue. Partout ailleurs, le pays est demeuré roman sans interruption. En conséquence, à travers le pays d'Entre Loire et Rhin court désormais une frontière linguistique. Le problème c'est d'expliquer comment, où et quand elle s'établit.

On sait que, pour ce qui est du premier point, trois explications ont été avancées. Selon les uns, la frontière linguistique s'établit d'un coup, de par l'arrêt net du peuplement franc à hauteur de la frontière linguistique. C'est la thèse de Kurth, totalement abandonnée parce qu'en contradiction flagrante avec ce que les textes (loi Salique) nous apprennent sur la zone d'établissement des Francs. La seconde thèse, celle de von Wartburg d'une part, de l'école de Bonn (première manière) de l'autre, c'est que les Francs s'étant établis « massivement » jusqu'à la Loire, il se constitua une immense zone mixte englobant tout le pays entre Rhin et Loire ⁽¹⁾, ensuite, progressivement et après plusieurs siècles, les éléments germaniques furent assimilés par les romans jusqu'à hauteur de la frontière linguistique. La troisième thèse enfin, veut que l'existence dès avant le déplacement franc d'une zone de population gallo-romaine dense à hauteur de la frontière linguistique ait tout de suite provoqué une différenciation nette dans l'évolution des groupements francs : ceux établis entre cette zone et la Germanie ont pu se maintenir, ceux établis entre cette zone et la Loire ont été voués à une assimilation rapide ⁽²⁾.

(1) Par une inconséquence singulière, von Wartburg et, dans une mesure beaucoup moindre, Petri, n'admettent pas le parallélisme dans l'évolution au nord et au sud de la frontière linguistique : ils veulent bien qu'il ait existé une zone mixte au sud, mais la partie située au Nord doit avoir été tout de suite germanisée. Pour von Wartburg, cf. *op. cit.* p. 30, cette conception est liée à une thèse quasi-mystique, qui veut que l'établissement de la frontière linguistique se soit fait essentiellement au détriment du monde germanique (Cf. PETRI, *op. cit.*, p. 80). Cela est d'autant plus surprenant qu'en proclamant cette conception, on perd non seulement de vue le fait que la limite entre les parlers s'est déplacée du Rhin jusqu'à l'actuelle frontière linguistique, exclusivement au détriment de la zone autrefois gallo-romaine, mais aussi que, comme Petri le souligne justement à un autre endroit de son étude (pp. 74-76) au 7^e siècle encore le germanique va conquérir à proximité du Rhin un vaste territoire (région de Trèves etc.).

(2) C'est la thèse que j'ai défendue dans mon étude citée au début du présent travail (n. 1). A peu près simultanément paraissaient une étude de É. LE GROS (*La frontière linguistique en Belgique*, in *Onomastica* II, 1948, pp. 9-16) et une de H. DRAYE (*De Invloed van de Bevolkingsdichtheid op het Ontstaan van de Vlaams-Waalse Taalgrens*, dans *Miscell. Van der Essen*, 1947, pp. 107-121) ou des vues pratiquement semblables se trouvaient exprimées. Par ailleurs, Petri, dans son article cité a maintes reprises, réclame la paternité de cette

Cette troisième thèse postule, d'une part, qu'une zone de peuplement gallo-romain dense ait effectivement existé à hauteur de la frontière linguistique. Elle postule aussi que, si pas le tracé exact, du moins la localisation générale de la frontière linguistique remonte jusqu'à l'établissement des Francs.

Or, sur ces deux points, tout le monde est aujourd'hui d'accord. Même pour von Wartburg, aujourd'hui le dernier défenseur d'une zone mixte s'étendant jusqu'à la Loire, la frontière linguistique offre, dès l'origine, un caractère spécifique (1). Petri, par ailleurs, admet absolument l'existence de cette zone de peuplement gallo-romain et son caractère fixateur de la région-frontière linguistique (2).

En conséquence, il y a aujourd'hui accord complet sur le point essentiel, que la localisation à grands traits de la frontière linguistique remonte à l'époque du déplacement des Francs et sur l'explication de l'emplacement de la frontière.

* * *

Et par là, le problème se rétrécit et se précise. Nous savons désormais, dans quelle zone s'établit le départ entre la région finalement germanisée et la région demeurée romane. Nous connaissons en gros, la raison pour laquelle c'est là et non ailleurs que s'affirma cette différenciation. Reste à savoir exactement comment, et quand, elle évolua vers la frontière théoriquement linéaire que nous connaissons.

La thèse de l'école de Bonn postulait, on le sait, une immense zone mixte aussitôt après l'établissement des Francs entre Loire et Rhin. Mais les vues de ces érudits ont évolué. Ce que Petri postule dans son dernier article, c'est toujours une zone mixte, mais limitée dans son extension au pays immédiatement voisin de la frontière linguistique (3), tant au nord qu'au sud de cette limite.

C'est là une constatation parfaitement rationnelle. Qui plus est, elle est en accord avec les faits constatés. Il n'est pas douteux, en effet, que le pays de Tongres, de Maastricht, d'Aix-la-Chapelle,

conception pour Steinbach et lui-même (p. 83). Il semble donc bien que tout le monde soit d'accord.

(1) *Loc. cit.* Voici ce passage : « *Wir sind zu der Vorstellung gelangt, dass diese Linie, längs der heute die Sprachgrenze verläuft, damals nicht zwei Sprachgebiete trennte, sondern höchstens einen germanisch sprechenden Osten (resp. Norden) von einem gemischt-sprachigen Westen (resp. Süden), der bis zur Loire reichte, und dass dieser Zustand mehrere Jahrhunderte lang gedauert hat.* »

(2) *Loc. cit.* (pénultième note ci-dessus).

(3) *Ibid.*, p. 58-59.

(4) Petri a bien du mal à admettre que la situation soit identique au nord et au sud. Mais il se résigne à contrecœur (pp. 79-80 où la thèse de Warland à ce sujet est reçue avec bien de la répugnance).

aujourd'hui contrée germanique, a dû demeurer longtemps zone « mixte » (1). De même, Gijsseling a démontré que dans le sud de la Flandre Orientale, un pays aujourd'hui flamand a dû être primitivement roman (2). En revanche, le même érudit a prouvé l'existence, dans le Nord du Namurois (3) et dans le sud du Pas-de-Calais (4), de groupes germaniques survivant jusqu'au huitième ou neuvième siècle, et, il est incontestable que la toponymie du pays situé au Nord de la Canche offre des traces multiples d'établissements germaniques (5). Enfin, il est bien attesté que dans une partie au moins de la Rhénanie et dans des régions proches, la population Gallo-Romaine s'est culturellement perpétuée au 6^e et 7^e siècles (6). Ce sont là autant de témoins, au nord et au sud de la frontière linguistique, de groupes linguistiquement hétérogènes par rapport à l'ambiance linguistiquement dominante ou destinée à le devenir. Attestés par endroits, certainement jusqu'au neuvième siècle, ils apportent la preuve irrécusable du caractère originairement « mixte » de la bande de territoire voisine de la frontière linguistique (7).

Et cette constatation, faut-il le dire, s'harmonise totalement avec la thèse que j'ai défendue : si la séparation entre régions de langues germanique et romane a été déterminée par l'existence d'une zone de peuplement dense, il est naturel que la démarcation entre les deux régions ait eu aussi le caractère d'une zone. Il importe d'ailleurs de se défier de ce qui subsiste encore inconsciemment dans les esprits du caractère « linéaire » de la frontière linguistique primi-

(1) F. ROUSSEAU, *La Meuse et le Pays Mosan* (Namur, *Annales Soc. archéologique*, t. XXXIX, 1930, p. 35) et M. GIJSSELING, *Deux remarques sur l'origine de la frontière linguistique, Hesmond et Vaals* (*Neophilologus*, XXXIV, 1950, pp. 9-11).

(2) *Oostvlaamse Plaatsnaamproblemen* (*Meded. Vl. Top. Ver.* 1950, pp. 17-23). Il s'agit du pays de Grammont.

(3) *Le Namurois, région bilingue jusqu'au 8^e siècle* (*Bull. Comm. Top. Dialect.*, XXI, 1947, pp. 201-209).

(4) Cf. article dans *Neophilologus* cité ci-dessus. Cf. aussi pour l'extension de la zone, la p. 112 n. 2 ci-dessus.

(5) En attendant la publication des dépouillements exhaustifs de Gijsseling, on se référera aux cartes accompagnant les *Toponymische Verschijnselen geografisch bewerkt*, de J. LINDEMANS, par exemple *De heemnamen en -ingeformaties* (*Bull. Comm. Top. Dialect.*, XIV, 1940, pp. 67-169) ou *-Zeke* (*Ibid.*, XXII, 1948, pp. 93-128). Ces cartes établissent de manière déjà frappante la diffusion de ces toponymes jusqu'à et (en petit nombre) au delà de la Canche.

(6) PETRI, *op. cit.*, pp. 74-78.

(7) Pour éviter tout malentendu, nous préciserons que quand nous parlons de zone mixte, nous n'entendons en aucune manière dire que la zone était approximativement partagée en deux groupes linguistiques de même importance. Comme on va le voir, nous croyons que c'était presque toujours la population romane qui était numériquement prédominante.

tive : c'est une survivance de la thèse de Kurth (1). Qu'il soit donc bien entendu comment le phénomène a dû se présenter :

Les Francs se sont établis dans tout le pays compris entre Loire et Rhin, venant eux-mêmes du Nord et de l'Est. Ceux d'entre eux qui se sont établis entre le Rhin et la zone densément peuplée — et ils n'ont pas dû être bien nombreux, vu le caractère peu fertile du pays — y ont trouvé une population clairsemée (peut-être même déjà en partie germanique) et ont eu d'autant moins de mal à conserver leurs habitudes de vie propres, qu'ils se trouvaient au contact permanent et immédiat du monde germanique. Ils ont dû plus ou moins rapidement (on n'a aucun document à ce sujet) mais probablement assez vite, assimiler les Gallo-Romains de cette région là.

Mais, les Germains qui franchissent le Rhin, pénétraient dans ce qui avait été terre Gallo-Romaine ne tarda'ent pas à atteindre une zone (2) où la population Gallo-Romaine était nombreuse et probablement prospère.

Cette zone joue un rôle essentiel dans la fixation de la ligne de partage entre monde franc et monde gallo-romain. Son rôle est double : d'une part, elle agit comme une éponge, elle tend à absorber les éléments francs établis dans son sein. Considéré sous cet aspect, son rôle n'est pas différent de celui des contrées gallo-romaines plus éloignées du Rhin. Mais ce qui est bien plus important, c'est que cette région constitue à la fois une zone tampon et une zone d'interception : le pays situé entre elle et le monde germanique étant trop

(1) Et c'est le lieu de faire mon mea culpa. En relisant aujourd'hui mon étude de 1947, dirigée pourtant en grande partie contre la thèse de Kurth, je constate que j'ai fort bien pu donner l'impression au lecteur que je défendais la thèse d'une frontière linguistique linéaire dès le premier jour. Il est d'ailleurs certain que j'attribuais à la zone mixte une largeur moindre que celle qu'elle a offerte. C'est qu'à ce moment la première trouvaille par Gysseling d'un de ces « îlots » venait à peine d'être publiée et était encore contestée. Et c'est d'ailleurs l'étude de Petri qui m'a tout à fait ouvert les yeux en attirant mon attention sur l'évolution en pays mosello-rhénan. J'y faisais bien allusion dans mon étude (voir l'avant dernier alinéa) mais sans y attacher toute l'importance qu'il fallait.

(2) A l'est cette zone était constituée par la vallée du Rhin lui-même, et se trouvait donc au contact immédiat et permanent du monde Germanique. C'est sans doute ce qui explique qu'à cet endroit, la germanisation ait été complète. Dans l'actuelle Belgique, cette zone, qui correspond en gros à la région limoneuse, courait d'Est en Ouest. Ce qui est évidemment frappant, c'est l'angle que forment les deux lignes. Il ne s'explique que par l'action conjuguée de deux facteurs : la région de non-résistance à la pénétration constituée par le pays aujourd'hui flamand, alors presque vide, et d'autre part la forte résistance de la position Tongres-Maastricht, qui a fini par être conquise, mais a ralenti la pénétration germanique jusqu'à la figer. Il est très frappant que ce soit précisément dans cette région que Gysseling ait retrouvé l'îlot roman de Vaals au 9^e siècle encore.

peu étendu et peuplé pour amortir la poussée, c'est elle qui subit le choc : les Germains qui se déplacent de la Germanie en direction de la Loire sont pour la première fois au contact intense avec la romanité lorsqu'ils pénètrent dans cette zone. Avant cet instant, ils n'ont encore guère subi l'influence du monde roman ⁽¹⁾. Ils sont intacts lorsqu'ils atteignent cette zone. Intacts, cela veut dire ici qu'ils n'ont encore abandonné aucune de leurs habitudes de vie.

Deux cas peuvent se produire alors : ou bien ces Germains s'arrêtent aux premières terres fertiles qu'ils rencontrent, et cela veut dire que les éléments qui s'établiront dans cette zone sont, beaucoup plus qu'ailleurs, des Francs intégraux, non encore évolués sous l'influence des mœurs gallo-romaines. Par ailleurs, s'ils s'établissent dans cette région, ils demeurent géographiquement, au contact du monde germanique. C'est là le rôle-butoir de la zone : elle reçoit surtout des Germains non encore évolués.

Mais il se produira bien plus souvent que les Germains ne feront que traverser cette zone, déjà si peuplée, pour s'enfoncer davantage vers le sud ou l'Ouest. Mais alors leur position est bien différente, sur un point essentiel de celle des Germains établis dans la zone : il ne sont plus au contact direct du monde germanique, parce qu'entre eux et ce monde s'étend la zone dont nous parlons ici. C'est ce que nous entendons par son rôle d'interception.

Et ces deux aspects expliquent les deux faits qui ont déterminé essentiellement le tracé de la frontière linguistique linéaire : cette frontière ne coïncide pas, cela est trop évident, avec la limite extérieure du pays fortement romanisé : elle court bien toujours à travers cette zone, mais sensiblement en deçà de sa frontière extérieure. Et c'est bien ce à quoi il fallait s'attendre dans une zone butoir : elle a été plus ou moins profondément refoulée par l'impact germanique. Mais par ailleurs, et Petri ne manque pas de le souligner, la « zone mixte » si du moins on ne considère que la frontière linguistique entre parlers romans et thiois en faisant abstraction de la frontière entre le roman et l'allemand, a été beaucoup plus profonde au sud de l'actuelle frontière linguistique qu'au nord. Autrement dit, dans cette région, la zone mixte s'est résorbée davantage au profit du roman que du germanique.

C'est là un fait surprenant à première vue. Pourquoi cette inégale résistance au point de jonction, d'autant plus surprenante qu'il s'agit d'une évolution qui s'étend sur plusieurs siècles ?

Mais ce fait devient tout à fait clair, quand on se rappelle que la zone-frontière linguistique est en réalité une zone de résistance du roman, une région où la position du roman a toujours été prédominante. On conçoit alors, que les éléments germaniques qui s'y sont établis aient été en danger d'absorption continu. Pour comprendre

(1) Du moins pas plus qu'ils ne pouvaient la subir en terre germanique, ce qui n'était peut-être pas rien. Cf. ci-dessus p. 115, n. 2.

qu'ils aient pu se maintenir durant des siècles et disparaître ensuite, il faut admettre qu'ils n'ont été maintenu en existence que par un afflux continu d'éléments venus de la zone germanique toute proche, afflux qui s'explique sans difficulté puisque la différence entre la zone « mixte » et la zone homogènement germanique est, du point de vue économique, la différence entre une région fertile (la zone mixte) et une région très pauvre. La direction générale des mouvements de population a donc dû être, de la zone germanique vers la zone mixte, d'où le maintien des éléments germaniques dans cette dernière.

Par ailleurs, il est naturel d'expliquer la disparition des flots germaniques en terre romane par l'interruption de cet afflux constant. Mais pourquoi cette interruption? Une explication — purement hypothétique, insistons y, est aisément fournie par ce que nous savons de l'évolution de la région voisine de la limite des parlers : au 11^e siècle au plus tard, commence la poussée urbaine. Les agglomérations urbaines naissent, poussent et se développent vertigineusement (1). On a souvent souligné que les grandes abbayes bénédictines de l'époque mérovingienne naissent surtout en terre romane, mais on n'a pas remarqué que les villes, dans nos régions, se développent davantage au nord de la frontière linguistique (2). Cette opposition marque bien les deux stades de l'évolution : d'abord le sud, puis le nord. Ces villes-champignons — car on peut hardiment les qualifier ainsi (3), représentent une immense puissance d'absorption

(1) Qu'il me soit permis de renvoyer ici, pour ce qui est du comté de Flandre à mon étude « *Développement urbain et initiative comtale au XI^e siècle* dans *Revue du Nord*, XXX, 1948, pp. 133-156.

(2) Je ne sais si la remarque a déjà été faite ; en tout cas, le fait est frappant. Les villes romaines de l'espace flamand (Arras, Tournai), sont situées en terre romane. Les villes jeunes sauf Lille, qui est d'ailleurs très proche de la limite des langues, se trouvent au nord de cette dernière (Bruges, Ypres, Messines, Audenarde etc.) Gand qui ne devient important qu'au 10^e, 11^e siècle, se trouve dans la même situation. St Omer me paraît avoir été primitivement flamand. Même phénomène, encore beaucoup plus net, en Brabant ou en face de Bruxelles, Louvain et Anvers, on ne trouve à mentionner que des villes de second plan dans la zone romane. Le Hainaut, le Namurois, le Luxembourg, sont notoirement des régions sans villes importantes (à de très rares exceptions près). Je ne veux d'ailleurs pas systématiser à l'extrême, mais il est tout à fait certain que, dans nos régions, l'efflorescence urbaine est nettement plus marquée au nord qu'au sud de la frontière linguistique.

(3) H. van Werveke vient, tout récemment encore, de montrer dans un raccourci saisissant comment Ypres naît du néant pour devenir en un demi siècle une ville internationale (*Landelijke en Stedelijke Nijverheid (Verslag van de Algemene Vergadering der Leden van het Historisch Genootschap te Utrecht*, 1950, pp. 37-51). p. 42. On pourrait en donner d'autres exemples. On n'a pas assez souligné le caractère fulgurant du développement urbain en Flandre au 11^e-12^e siècles.

humaine. Par ailleurs, autour des villes, les cultures vont se développer pour nourrir ces masses d'hommes. Le pays flamand va cesser d'être une région déshéritée, une région que l'on fuit, et ses enfants cesseront d'émigrer vers le sud. Telle pourrait être une explication et une chronologie de la disparition des « îlots » germaniques dans le sud de la zone mixte, du rétrécissement de cette zone jusqu'à ce qu'elle s'efface entièrement. Mais il est trop évident que cet afflux d'immigrants germaniques, qui a dû se produire dans l'ensemble de la zone mixte n'a pas eu qu'un effet retardateur, il a pu et a dû aboutir localement, et notamment dans la partie la plus proche du monde germanique ou germanisé, à supplanter ou à assimiler les gallo-romains ou romains. Nous savons pertinemment que dans la région rhénane, l'élément gallo-romain a survécu à l'époque des premiers brassages de population ⁽¹⁾. Nous savons aussi que certains îlots romains ont survécu dans nos régions jusqu'au 9^e siècle au moins ⁽²⁾, et que, par ailleurs, une bande de territoire profondément romanisée fait partie pourtant depuis le haut-moyen-âge de la zone germanique ⁽³⁾. Et ainsi, il nous paraît que l'image de la constitution de la frontière linguistique apparaît finalement assez précise dans tous ses aspects essentiels que voici.

Les Francs qui se sont établis entre Loire et Rhin ont été très vite absorbés par le monde roman dans la plus grande partie de ce territoire. Seule la bande de territoire peu fertile située en Belgique et en Hollande entre le Rhin et la région limoneuse a dû être rapidement germanisée. Au point de contact entre cette zone précocement germanisée et la région fortement peuplée et profondément romanisée qui constitue la limite extérieure réelle du monde Gallo-Romain, une zone mixte germano-romane s'est constituée sur une profondeur variable. Il s'agit d'un pays essentiellement gallo-romain où les Germains guère plus nombreux sans doute que davantage au sud, ont simplement résisté à l'assimilation beaucoup plus longtemps. Ce qui en fut la cause, c'est que la proximité du monde germanique rendait aisé un afflux constant d'éléments germaniques nouveaux, séduits par l'attrait d'un sol autrement riche que le leur. Cet afflux d'immigrants a permis aux Germains d'établir leur emprise sur la partie de la zone mixte la plus proche, où les romains ont été assimilés. L'arrêt de cette immigration, déterminé par la mise en valeur économique du pays d'origine des émigrants, a précipité l'assimilation des éléments germaniques établis dans la partie de la zone mixte demeurée essentiellement romane. La disparition de ces îlots germaniques a mis fin au caractère « mixte » de la région et une frontière linguistique linéaire c'est établie.

Gand, octobre 1951.

(1) Cf. ci-dessus, p. 118, n. 6.

(2) Cf. ci-dessus p. 118, n. 3, 4.

(3) Cf. ci-dessus, p. 118, n. 1.